









## Annexe aux Instructions de course Dériveurs - Catamarans - Quillards de sport 2021 - 2024

Nom de la régate : Ligue l'Equipe, 420, 470, ILCA, Europe, Fireball, 29er, Finn, IND

Dates complètes: 16 octobre 2022

Lieu: LES SABLES D'OLONNE

Autorité Organisatrice : SPORTS NAUTIQUES SABLAIS

2 Emplacement du tableau officiel d'information Secrétariat du club base de mer des Sables d'Olonne

4.1 Emplacement du mât de pavillons

Devant le secrétariat du club à la base de mer Non modifié

5.1 Programme des courses

Dimanche 16 octobre : courses à suivre

5.2 Heure du signal d'avertissement de la première course

10 h 30 heures

6 Définition des pavillons de classe

Série solitaire : flamme numérique 1 Série double : flamme numérique 2

7 Définition de l'emplacement des zones de course Baie des Sables d'Olonne

8.1 Description des parcours [angles approximatifs (60°), ordre de passage des marques et côté requis]

Parcours triangle olympique - voir annexe schéma

9 Marques

Marques de parcours	Changement de parcours	Marque d'arrivée
Parcours : Cylindriques ROSES	Pas de changement de parcours	Cylindrique Damier noir et blanche

- 15.2 Délai pour finir après le premier (si différent de 30 mn) non modifié
- 16.1 Emplacement du secrétariat et du local du jury Base de mer à coté du secrétariat

## 17. CLASSEMENT

- 17.1 Nombre de courses à valider pour valider l'épreuve est de 1 course
- 17.2 Courses retirées
  - (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses
  - (b) Quand 3 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.











## **18.REGLES DE SECURITE**

18.1 L'émargement à la sortie et au retour se fera selon les modalités suivantes :

Modalités de l'émargement à la sortie et au retour SP :

Un système de pointage sera mis en place (Emargement). Chaque concurrent devra signer la liste d'émargement dans la zone qui lui est réservée, avant d'aller sur l'eau et après chaque retour à terre.

Emargement départ : l'émargement départ sera ouvert une heure trente minutes avant l'heure du premier signal d'avertissement du jour (voir article 5.2) la signature de départ devra être apposée personnellement au plus tard à l'heure du premier signal d'avertissement.

Emargement retour : La signature de retour après la dernière course du jour ou après un retour à terre, devra être apposée personnellement au plus tard à l'heure limite de dépôt des réclamations.

Ce délai pourra, si nécessaire être prolongé par le jury.

Un concurrent qui n'a pas émargé au départ d'une course ou groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la première course du groupe concerné.

Un concurrent qui n'a pas émargé au retour d'une course ou d'un groupe de courses sans retour à terre recevra, sans instruction (modification de la règle 63.1), une pénalité de 10% du nombre des inscrits pour la dernière course du groupe concerné.

23 Identification des bateaux officiels Sans objet

28 Prix

Des coupes seront attribuées

Composition du corps arbitral

Président du Comité de Course : Jean-Jacques CLERC

Assesseurs Comité de Course : Franck FABLET

Christian YVAGNES

Président du Jury : Jean Claude LANCOU

Commissaire aux résultats : Patrice ARNOUX

CANAL de COURSE: 77